

Blanquer annonce la création d'"unités laïcité" dans toutes les académies

Paris, 8 déc. 2017 (AFP) -

Des "unités laïcité" seront créées dans toutes les académies françaises, dont la première samedi en banlieue parisienne, pour pouvoir "intervenir sur le terrain" en cas d'atteinte à cette valeur, a annoncé vendredi le ministre de l'Education nationale.

Jean-Michel Blanquer a fait cette annonce, qui laisse sceptiques certains syndicats d'enseignants, à la sortie du conseil des ministres, à la veille du 112e anniversaire du vote de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, "une des lois les plus importantes dans l'histoire de la République" selon lui.

"Il est extrêmement important de continuer à faire vivre cet esprit de laïcité", or "il arrive qu'en cours certaines convictions conduisent à une volonté de prosélytisme ou la contestation des règles communes", a-t-il souligné, notant que face à ces situations, les professeurs peuvent éprouver un sentiment de "solitude".

Le gouvernement a donc décidé la création, au coeur du ministère de l'Education, d'une "unité laïcité". "Un comité des sages", dont la constitution sera annoncée prochainement, qui "aura une vision sur les problèmes" observés en France et "permettra de définir les règles du jeu de la laïcité".

Cette unité "pourra intervenir à l'appui des différentes institutions sur le terrain pour les aider à défendre la laïcité dans les "situations" où elle est contestée.

"Nous aurons l'équivalent de cette unité laïcité à l'échelle de chaque académie de France", a précisé le ministre, indiquant qu'il installerait samedi la première d'entre elle dans l'académie de Créteil (Val-de-Marne), au sud-est de Paris.

Elles seront constituées d'équipes pluridisciplinaires (juristes, psychologues, pédagogues...).

"Le but c'est de pouvoir instaurer un dialogue avec les familles quand c'est nécessaire, d'avoir une expertise sur chaque situation, une vision homogène sur chacun des cas", a poursuivi le ministre.

Jusqu'ici, il existait un référent laïcité dans chaque académie et un poste de chargé de mission au ministère.

"C'est plutôt de l'ordre du symbolique", a réagi Jean-Rémi Girard, vice-président du Snalc, syndicat d'enseignants minoritaire interrogé par l'AFP, estimant que "depuis la loi de 2004 (loi sur le port des signes religieux), les problèmes ont beaucoup baissé car ça a cadré les choses".

Pour Liliana Moyano, présidente de la FCPE, première fédération de parents d'élèves, "tout ce qui permet de renforcer le maillage des interlocuteurs pour ne pas laisser la communauté éducative livrée à elle-même va dans le bon sens".

De son côté, Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, ne voit "pas bien l'intérêt d'ajouter un dispositif au dispositif existant".

ito/emd/jcc

Afp le 08 déc. 17 à 20 12.